

**PROVINCE DE QUÉBEC
COLLÈGE MONTMORENCY
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la 322^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 15 mars 2016, à 18 h, à la salle du Conseil d'administration, local B-2492.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames Corina Alexandrescu
Lucie Buist-Petit
Roxanne Cléroux
Karine Lachapelle
France Lamarche
Diane Martin
Annie Saint-Germain

Messieurs Kelly Bellony
Robin Blanchet
Hervé Pilon
Étienne Rouleau

INVITÉS PRÉSENTS

Madame Isabelle Legault
Véronique Côté

Messieurs Yves Carignan
Raymond St-Jacques
Pierre Tison

ABSENCES MOTIVÉES

Mesdames Anne Bourgeois
Françoise Charbonneau

Messieurs Anthony Mak
Pierre Desroches
Xavier Spratt
Raymond Talbot

1. Adoption de l'ordre du jour

Après constat du quorum, monsieur Robin Blanchet déclare l'assemblée ouverte.
Madame Véronique Côté agit comme secrétaire de l'assemblée.

Un membre du Conseil d'administration souhaite ajouter un sujet au point 7. Correspondance et communications écrites.

Il est proposé par M. Étienne Rouleau

Appuyé par M^{me} Karine Lachapelle

D'AJOUTER au point 7. Correspondance et communications écrites de l'ordre du jour :
«Dépôt de la lettre adressée à la Ministre Hélène David de la part du président du Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec».

Il est proposé par M^{me} Lucie Buist-Petit

Appuyé par M^{me} Roxanne Cléroux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié de la 322e assemblée.

2. Procès-verbal de la 321^e assemblée ordinaire : corrections et approbation

3. Affaires découlant de ce procès-verbal

4. Rapport du directeur général

4.1 Rapport du directeur général – **information**

5. Sujets discutés

(d) 5.1 Révision du devis pédagogique (DG) – **résolution**

(d) 5.2 Projet d'agrandissement B arrière et C avant (DSFRM) – **résolution**

(d) 5.3 Projet de fourniture et installation de fauteuils à la Salle André-Mathieu (DSFRM) – **résolution**

6. Points d'information

6.1 Planification des besoins en locaux 2016-2021 (DG) – **information**

6.2 Bilan mi-année (DG) – **information**

6.3 Portrait des étudiants par programme au 12 février 2016 (DÉ) – **information**

7. Correspondance et communications écrites

7.1 Lettre de la présidente de la CEEC – **information**

8. Varia

(*) 8.1 Pétition pour le rétablissement des ressources dédiées au soutien à l'enseignement – **information**

CA15/16-322..2/
PROCÈS-VERBAL
DE LA 321^E
ASSEMBLÉE
ORDINAIRE

2. Procès-verbal de la 321^e assemblée ordinaire : corrections et approbation

À la suite de suggestions de modifications soulevées par des membres du conseil, il est convenu de reporter l'adoption du procès-verbal. Les membres qui ont des commentaires quant au procès-verbal sont invités à envoyer un courriel à la secrétaire générale.

CA15/16-322.3/
AFFAIRES
DÉCOULANT
DE CE
PROCÈS-VERBAL

3. Affaires découlant de ce procès-verbal

Le directeur général mentionne que les deux points en suivis seront également traités au cours de la séance conformément à l'ordre du jour : les projets d'agrandissement et la planification des besoins en locaux.

Un membre du Conseil d'administration questionne l'avancement du dossier concernant les bunkers. La directrice des études mentionne qu'il n'y a aucune nouvelle information dans ce dossier pour le moment.

CA15/16-322.4/
RAPPORT DU
DIRECTEUR
GÉNÉRAL

4. Rapport du directeur général

4.1 Rapport du directeur général – **information**

Le directeur général mentionne qu'il y a plusieurs projets de développement à la ville actuellement. Le Collège Montmorency sera présent dans les discussions dans les différents projets d'avenir.

Au cours des prochains jours, des discussions débiteront au Collège afin de mettre en place des politiques ou des règlements nous aidant à gérer de délicates situations pouvant survenir dont le code de vie, l'Ombudsman et la politique interculturelle. Nous souhaitons développer ces outils pour mieux répondre aux besoins de la communauté.

La directrice des études mentionne qu'au 12 février dernier, nous avons 6555 étudiants inscrits à la session hiver 2016.

Le directeur général présente le portrait actuel des demandes d'admissions au 1^{er} tour dans le réseau collégial pour l'automne 2016: les demandes du SRAM sont en baisse de 0,9% et Montmorency est en hausse de 3%.

5. Sujets discutés

(d) 5.1 Révision du devis pédagogique (DG) – résolution

Le directeur général mentionne que la courbe de croissance de la clientèle du Collège justifie une demande d'augmentation du devis pédagogique. Il correspond à la capacité d'accueil du Collège et conséquemment, au niveau de financement ministériel. De plus, il y a des annexes ministérielles qui prévoient d'une part, de soutenir les collèges en décroissance et d'autre part, d'imposer une pénalité aux collèges qui accueillent un nombre d'étudiants supérieur au devis pédagogique. Nous souhaitons obtenir un devis pédagogique ajusté qui correspond à notre clientèle réelle afin de répondre à leurs besoins, de permettre un financement conforme et de nous protéger des pénalités.

Un membre du conseil questionne la nécessité de croître au détriment de la qualité de vie des étudiants et du personnel. Le directeur général répond que cette augmentation du devis pédagogique est nécessaire pour financer les étudiants que nous accueillons actuellement et d'assurer des installations physiques adéquates pour répondre à leurs besoins. De plus, nous devons nous assurer d'éviter les pénalités financières liées à notre dépassement de devis.

Un membre du conseil questionne la possibilité d'avoir accès à la présentation de l'INRS. On répond que nous pourrions rendre disponible cette présentation.

Un membre du conseil demande si nous pouvons avoir une discussion de fond quant aux projets et aux objectifs de croissance du Collège. Le directeur général répond que ce point sera ajouté à l'ordre du jour de la séance du conseil du mois d'avril. Une réflexion stratégique élargie est également demandée par un membre du conseil après la réception de la réponse du Ministère quant à cette demande.

CONSIDÉRANT que le Collège avait demandé et obtenu une augmentation de son devis en 2005 passant de 4 700 à 5 250;

CONSIDÉRANT que le Collège avait demandé et obtenu une augmentation de son devis en 2007 passant de 5 250 à 5 800;

CONSIDÉRANT que le Collège a obtenu une augmentation de son devis en novembre 2014 passant de 5 800 à 6 200 suite à une demande pour 6 800 étudiants;

CONSIDÉRANT que le Collège a connu depuis une forte croissance du nombre de ses étudiants au cours des dernières années et qu'il continuera de connaître cette croissance pour bien desservir la population lavalloise;

CONSIDÉRANT que le nombre d'étudiants inscrits à la formation régulière atteignait 7 238 au 20 septembre 2015;

CONSIDÉRANT que le nombre de nouveaux étudiants admis doit être limité afin de tenir compte des espaces disponibles et des contraintes particulières de certains programmes;

CONSIDÉRANT que le pourcentage d'étudiants desservis à Laval est le plus faible de toutes les régions du Québec, soit 34 % (voir annexe);

CONSIDÉRANT les points énoncés précédemment, le Collège désire soumettre une nouvelle demande d'augmentation de son devis afin d'accueillir adéquatement la population étudiante actuelle du Collège et tenir compte des augmentations éventuelles dans le futur;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de régie;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité exécutif;
Il est proposé par M^{me} Karine Lachapelle
Appuyé par M^{me} Roxanne Cléroux

Résultats du vote :

Pour : 6

Contre : 2

Abstention : 3

ET MAJORITAIREMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le Directeur général à déposer au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur une demande d'augmentation du devis pédagogique du Collège à 7 200 étudiants.

(d) 5.2 Projet d'agrandissement B arrière et C avant (DSFRM) – **résolution**

La directrice des services financiers et des ressources matérielles présente les soumissionnaires à la suite de l'offre de service du projet d'agrandissement.

Un membre du conseil demande des précisions budgétaires supplémentaires afin de faciliter la compréhension financière de cette résolution. Il est convenu d'ajouter ces renseignements au procès-verbal :

La demande d'augmentation du devis scolaire de 5800 à 6200 élèves génère au budget d'investissement une enveloppe supplémentaire dédiée à la création de places élève de 4 800 000 \$. Cette somme est dédiée au projet d'agrandissement du bloc B arrière et C avant. Les allocations régulières disponibles à l'investissement (maintien d'actif et déficit d'entretien accumulé) serviront à financer le reste du projet soit un montant estimé de 1 500 000 \$.

CONSIDÉRANT que le projet d'agrandissement du bloc C avant et bloc B arrière fait suite à une première phase de redressement des toitures du bloc C arrière, projet présenté en 2014 au MEES, en raison de la demande d'augmentation du devis scolaire liée à une hausse significative de la clientèle;

CONSIDÉRANT la préparation des plans et devis par la firme d'architectes DKA et YWA Architectes en consortium, la firme d'ingénierie en structure MLC associés, la firme d'ingénierie en mécanique/électrique Bouthillette Parizeau et associés ainsi que la firme GLT services conseils immobilier et construction pour la vérification des plans conformément aux normes en vigueur;

CONSIDÉRANT les offres de services professionnels suivants aux coûts estimés de (excluant les ordres de changement si applicables) :

DKA et YWA architectes en consortium :	340 000,00 \$
MLC et associés :	105 000,00 \$
Bouthillette Parizeau et associés :	150 000,00 \$
GLT services conseils immobilier et construction :	15 000,00 \$

CONSIDÉRANT que le projet sera financé via le budget d'investissement;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé du 10 février au 7 mars 2016 afin de déterminer l'entrepreneur qui se verra confier les travaux d'agrandissement du bloc B arrière et C avant;

CONSIDÉRANT que 6 soumissionnaires ont déposé une offre de services et que le classement des trois premiers entrepreneurs est le suivant :

Nom du fournisseur	Montant de la soumission (taxes en sus)
1. KF Construction Inc.	4 977 777,00 \$
2. Groupe GEYSER Inc.	5 182 000,00 \$
3. QUADRAX et Associés	5 199 600,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions reçues, effectuée par les professionnels au projet ainsi que la recommandation de ces derniers (voir document ci-joint);

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur KF Construction Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services financiers et du service des ressources matérielles et du directeur général;

Il est proposé par M^{me} Karine Lachapelle

Appuyé par M^{me} Lucie Buist-Petit

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit l'entrepreneur KF Construction Inc. pour un montant de 4 977 777,00 \$ (taxes en sus).

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PERMETTRE la conclusion d'ordres de changements jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat, c'est-à-dire un montant maximum de 497 777,70 \$ (taxes en sus). Il est entendu que chaque ordre de changement devra se faire en respect de la délégation de pouvoir autorisée au Règlement de régie interne (numéro 1) et au Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services, de travaux de construction et à la délégation des pouvoirs dévolus aux dirigeants de l'organisme (numéro 4) du Collège.

(d) 5.3 **Projet de fourniture et installation de fauteuils à la Salle André-Mathieu (DSFRM)**
– **résolution**

La directrice des services financiers et des ressources matérielles présente la soumission suite à l'appel d'offre dans le cadre des travaux de rénovation de la Salle André-Mathieu. Elle explique qu'il y a une deuxième soumission qui ne peut pas être considérée étant donné qu'elle a été déposée à 0 \$ puisqu'ils ne répondaient pas aux exigences de conformité émises dans l'appel d'offre.

Un membre du conseil s'interroge sur le bien-fondé de cet appel d'offre par le Collège compte tenu qu'il s'agit de travaux à une salle de la Corporation de la Salle André-Mathieu. Le directeur général mentionne que plusieurs partenaires ont participé au financement de la rénovation de la salle dont le Collège. Notre contribution est l'installation des fauteuils qui sont inclus au bâtiment du Collège puisqu'ils sont fixes.

Un membre du conseil questionne les coûts de la location de la salle lors des événements du Collège. La direction répond qu'il n'y a pas de frais de location de la salle. On paie seulement le salaire des employés de la corporation nécessaires à l'organisation et à la tenue de l'activité.

CONSIDÉRANT les besoins de rénovation de la Salle André-Mathieu;

CONSIDÉRANT la préparation des plans et devis par la firme spécialisée en scénographie Trizart-Alliance Inc.;

CONSIDÉRANT que le projet sera financé via le budget d'investissement;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé du 17 février au 10 mars 2016 afin de déterminer l'entrepreneur qui se verra confier la fourniture et l'installation des fauteuils de la Salle André-Mathieu;

CONSIDÉRANT que deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre et que le classement est le suivant :

Nom du fournisseur	Montant de la soumission (taxes en sus)
1. Sièges Ducharme	336 802,61 \$
2. SDR Seating Inc.	0 \$
3.	\$

CONSIDÉRANT qu'un (1) soumissionnaire a remis une enveloppe incluant seulement le formulaire de non-participation;

CONSIDÉRANT que l'autorisation du dirigeant est requise avant la conclusion du contrat lorsqu'un seul entrepreneur a présenté une soumission conforme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions reçues, effectuée par le professionnel au projet ainsi que la recommandation de ce dernier (voir document ci-joint);

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Sièges Ducharme est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des services financiers et du service des ressources matérielles et du directeur général;

Il est proposé par M^{me} Karine Lachapelle

Appuyé par M^{me} Roxanne Cléroux

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entrepreneur Sièges Ducharme pour un montant de 336 802,61 \$ (taxes en sus).

DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PERMETTRE la conclusion d'ordres de changements jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat, c'est-à-dire un montant maximum de 33 680,26 \$ (taxes en sus). Il est entendu que chaque ordre de changement devra se faire en respect de la délégation de pouvoir autorisée au Règlement de régie interne (numéro 1) et au Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services, de travaux de construction et à la délégation des pouvoirs dévolus aux dirigeants de l'organisme (numéro 4) du Collège.

6. Points d'information

6.1 Planification des besoins en locaux 2016-2021 (DG) – information

Le directeur général mentionne que le choix de location s'est arrêté sur les Galeries de Laval étant donné l'apparence du site, le coût de la location et les possibilités avantageuses d'aménagement. Un projet de bail est actuellement à l'étude. Celui-ci sera à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire de 600 000 \$ prévue annuellement. Dans ce nouvel emplacement, on prévoit 18 classes, des bureaux et des espaces de socialisation sur la mezzanine. Les espaces seront prêts pour le mois d'août prochain.

Un membre du conseil demande si le matériel sera disponible sur place pour les groupes de la francisation comme des dictionnaires pour tous les 22 groupes. La direction répond que des commandes ont été réalisées pour répondre aux besoins.

Un membre du conseil s'interroge quant au mode de financement de l'aménagement des locaux. La direction répond que les coûts des travaux sont partagés entre le locateur et le Collège qui assume environ 40% des coûts d'aménagement.

Un membre du conseil se questionne quant au déplacement du personnel dans ces nouveaux locaux et au plan de communication à l'équipe. La direction répond que des discussions sont en cours afin de déterminer les déplacements. Il est un peu tôt pour déterminer qui sera concerné, mais les gens du service sont impliqués dans les discussions.

Un membre du conseil s'interroge quant à l'attribution des espaces libérés au Collège et des travaux inhérents. La direction répond qu'aucune décision n'est arrêtée et qu'aucuns travaux n'est prévu pour le moment.

6.2 Bilan mi année (DG) – information

Le directeur général mentionne qu'un bilan mi année a été réalisé et confirme que les dossiers progressent bien. Il y a eu des ralentissements quant à l'avancement de certains dossiers à la suite des boycotts des comités à l'automne dernier. Certains dossiers ont été reportés à l'année prochaine.

6.3 Portrait des étudiants par programme au 12 février 2016 (DÉ) – information

Le point a été traité au point 4.1 Rapport du directeur général.

CA15/16-322.7/
CORRESPONDANCE
ET COMMUNICATIONS
ÉCRITES

7. Correspondance et communications écrites

7.1 Lettre de la présidente de la CEEC – information

Le directeur général mentionne que le Collège a été informé par la présidente de la CEEC qu'il bénéficie d'une prolongation des délais d'une session. La directrice des études précise que des rencontres sont planifiées afin de poursuivre les travaux selon l'échéancier.

Un membre du conseil questionne quant à la nature de leur visite. On constate que la CEEC a jugé notre plan stratégique non-conforme. La directrice des études répond que les sujets de non-conformité seront traités. Il était prévisible qu'ils ne seraient pas d'accord que les cibles et les indicateurs ne soient pas ajoutés au plan stratégique. Un suivi sera effectué afin d'assurer que le Collège a mis en place des mécanismes de suivis. Nous avons fait le choix d'insérer les indicateurs et les cibles dans le plan travail étant donné qu'il s'agit de la partie qui évolue au fil des années.

7.2 Dépôt d'une lettre du SPGQ

Un membre du conseil dépose la lettre rédigée par le président du Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec adressée à la Ministre responsable de l'Enseignement supérieur. On souhaite notamment la reconnaissance des professionnels à l'enseignement supérieur.

Les membres du conseil reçoivent le document.

8. Varia

(*) 8.1 Pétition pour le rétablissement des ressources dédiées au soutien à l'enseignement
– **information**

Un membre du conseil dépose une pétition signée par 410 professeurs afin d'éviter des coupures de même nature que celles qui ont été vécues à l'automne 2015: TTP, tuteurs dans les centres d'aides, etc. Ce sont des services qui ont des impacts directs aux étudiants malgré ce qui est véhiculé généralement dans la population dans le cas de coupures. Les professeurs ne souhaitent pas revoir de telles coupures pour la prochaine année.

Des discussions ont eu cours relativement au développement du Collège et aux inquiétudes des membres du personnel dans un contexte de croissance. Il est important d'avoir une discussion de fond sur le développement et la croissance du Collège tel que mentionné précédemment au cours de la séance.

Robin Blanchet
Président

LA SÉANCE EST LEVÉE.

Véronique Côté
Secrétaire